



MÉNIMUR

A L'HEURE DES GRANDS TRAVAUX



© Auteurs de vues

Ménimur, l'un des deux plus grands quartiers de Vannes, construit dans les années 1960-1970, fait l'objet, depuis juin dernier, d'un important programme de rénovation, conventionné par l'Anru (l'Agence nationale pour la rénovation urbaine). Plus de 64 millions d'euros vont être investis dans cette opération, financée pour près des deux tiers (40,9 M€) par Vannes Golfe Habitat (l'Office intercommunal pour l'habitat social) et la Ville de Vannes.

RÉHABILITATIONS, CONSTRUCTIONS, DÉMOLITIONS...

MÉNIMUR A L'HEURE DES GRANDS TRAVAUX

Le programme de rénovation urbaine de Ménimur, soutenu par l'Anru (l'Agence nationale pour la rénovation urbaine) est actuellement en pleine effervescence. Avec la complète transformation des rives du port, c'est le plus gros chantier engagé par l'équipe municipale conduite par François Goulard. Plus de 64 millions d'euros vont être investis dans cette opération de grande envergure, qui a pour but de rénover, redynamiser et renforcer l'attractivité de l'un des deux plus grands quartiers de Vannes.

Depuis juin dernier, les entreprises sont à pied d'œuvre dans le quartier de Ménimur où la première phase de travaux du projet de rénovation urbaine (PRU) décidé par la Ville de Vannes est entrée dans le vif du sujet. Après plusieurs mois, au cours desquels Vannes Golfe Habitat s'est employé à régler, au cas par cas,

toutes les nécessités de relogement des locataires concernés par des démolitions d'immeubles, l'heure est maintenant aux grands travaux. Réhabilitations, démolitions, constructions, reconstructions, transformations... Ménimur est en train de changer de visage. Où ? Comment ? Pourquoi ? C'est le dossier de cette édition.

64,38 millions d'euros

C'est le coût total du programme de rénovation urbaine de Ménimur.

Ses principaux financeurs sont :

- Vannes Golfe Habitat (29 M€),
- l'Anru (13 M€)
- la Ville de Vannes (11,9 M€),
- le Conseil régional de Bretagne (3,8 M€),
- le Conseil général du Morbihan (2,9 M€),
- Vannes Agglo (1,5 M€).

LE RAPPEL DES OBJECTIFS

Le programme de rénovation urbaine de Ménimur approuvé par le conseil municipal et conventionné par l'Anru en octobre 2009, vise trois objectifs principaux.

- 1 L'amélioration de la qualité des logements sociaux et des espaces qui les entourent (cours d'immeubles et abords immédiats).
- 2 La redynamisation du cœur de quartier, de ses commerces, de ses services et de ses espaces publics.
- 3 Le réaménagement de certaines voiries afin de renforcer la sécurité de tous les usagers, faciliter les déplacements des piétons et des cycles et améliorer les liaisons entre les différents secteurs du quartier.

UNE PREMIÈRE PHASE DE GRANDS TRAVAUX

L'un des grands axes d'intervention du projet de rénovation urbaine du quartier de Ménimur concerne l'amélioration du confort des logements locatifs sociaux et la construction de nouveaux logements sociaux, pour compenser intégralement la démolition de certains immeubles. Au total, 1 034 logements HLM du parc de Vannes Golfe Habitat (l'Office public de l'habitat de Vannes Agglo) vont être réhabilités. 138 seront démolis pour ouvrir les cours intérieures des immeubles et y

aménager des jardins de résidence. Ces démolitions sont et seront compensées en totalité par la reconstruction de 138 nouveaux logements sociaux, 87 à Ménimur et 51 dans d'autres quartiers de Vannes. Ce grand chantier de réhabilitation-reconstruction sera conduit en deux phases successives. La première, celle qui est en cours et qui a démarré en juin dernier, va se poursuivre jusqu'à l'été 2011. La seconde phase débutera au second semestre 2011 et s'achèvera fin 2012.



1 034 logements sociaux du parc de VGH vont être réhabilités dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Ménimur. Les travaux portent, à la fois, sur le confort intérieur des logements et sur leur isolation thermique, par l'extérieur (photo ci-dessus). Dans le même temps, 138 logements vont être démolis (comme celui des Pivoines, ce mois-ci) pour décloisonner les ensembles immobiliers. Ces démolitions seront intégralement compensées par un nombre équivalent de constructions nouvelles.

Réhabilitations. Actuellement, dans le cadre de la première phase du programme, 542 logements du parc locatif de VGH sont en cours de réhabilitation. L'opération est conduite pour moitié (270 logements) à Ménimur Nord (allée des Pivoines, allée des Lilas, rue Auguste Renoir et rue Claude Monet) et pour l'autre moitié (272 logements) à Ménimur sud (allée des bégonias, rue Paul Signac et rue Eugène Boudin).

Démolitions. Dans le même temps, plusieurs bâtiments, regroupant au total 138 logements du parc de VGH, doivent être démolis afin de décloisonner certains ensembles immobiliers et de transformer à terme les cours d'immeubles en jardins résidentiels. La première opération de démolition

a concerné, courant octobre, un immeuble de 40 logements, allée des Pivoines (Ménimur nord, photo ci-dessus). 8 autres logements seront prochainement démolis, rue Paul Signac (Ménimur sud).

Reconstructions. Par ailleurs, et toujours dans le cadre de la première phase des travaux de réhabilitation-reconstruction, VGH fait construire en ce moment, rue Émile Jourdan, un ensemble de trois immeubles, qui regroupera 55 logements locatifs sociaux (voir notre encadré). Sur l'allée des Pivoines, deux petits ensembles de 8 logements chacun seront construits à l'emplacement de l'immeuble de 40 logements qui a été démolé courant octobre. Les travaux débuteront en novembre prochain. Ces deux opérations doivent être livrées pour l'été 2011.

RÉHABILITATIONS : 5 JOURS PAR LOGEMENT

La réhabilitation de logements est un travail qui exige une organisation sans faille. GTB, qui venait de terminer un chantier de 1 000 logements à Brest, avant d'entamer un autre chantier de 800 logements à Saint-Brieuc, est une entreprise spécialisée dans ce genre d'opérations. « *La difficulté de la réhabilitation tient au fait que nous devons travailler chez les gens et souvent en leur présence* », explique Gweltaz Roudaut, le patron du programme GTB sur Ménimur. *Cela nécessite un gros travail d'anticipation, d'organisation, de préparation et de coordination*. Pour être en mesure de respecter les délais du cahier des charges, l'entreprise s'est fixée comme règle absolue de consacrer cinq jours par logement (et pas un de plus) à l'ensemble des travaux de réhabilitation. Cette organisation permet à GTB d'entrer, chaque jour dans trois nouveaux logements. « *Pour maintenir ce rythme, tous les corps de métiers doivent pouvoir se succéder sans problème, dans le bon timing. Et ça marche, car les compagnons avec qui nous travaillons sont habitués à ce type d'intervention, qui suppose de savoir travailler vite et bien, tout en ayant le sens du relationnel.* » La bonne marche du programme est également conditionnée par le travail préalable de la personne qui fait lien entre les locataires, les chefs de chantiers et les artisans.



© Marc Gallic



Photo : GTB

5 jours sont consacrés, par logement, aux travaux de réhabilitation intérieurs des appartements HLM de Ménimur. Différents corps de métier du bâtiment se succèdent dans ce laps de temps pour changer les fenêtres et portes fenêtres, les baignoires, les lavabos, les cuvettes de W.-C., l'installation électrique, la ventilation...

GTB a recruté pour ce poste d'accueil et de coordination, une jeune femme en contrat d'insertion, Christelle Clément. « *Au final, elle aura visité les 542 logements à réhabiliter et rencontré tous les locataires concernés. La réussite de cette opération passe également par ce travail indispensable de contact et de liaison* ».

23 000 euros

C'est la somme consacrée, en moyenne, par logement, aux travaux de réhabilitation en cours de réalisation sur le parc locatif de Vannes Golfe Habitat, à Ménimur. Cet investissement permet d'assurer le remplacement des cuvettes de W.-C., des baignoires, lavabos et éviers (si besoin), des prises et câbles d'alimentation électriques, des fenêtres et portes-fenêtres (par des menuiseries extérieures à double vitrage) et autres travaux d'intérieur. Les anciens aérateurs muraux sont également remplacés par des ventilations mécaniques. Et, enfin, chaque immeuble concerné par ce programme de réhabilitation, bénéficie d'une isolation extérieure par laine de verre recouverte de plaques de fibrociment. Tous ces travaux concourent à améliorer le confort des logements locatifs et contribuent à réduire les factures de chauffage de chaque logement d'au moins 40 %.

Un atelier dans le quartier

Les travaux de réhabilitation de logements à Ménimur ont été attribués, sur appel d'offres, au Groupe GTB de Rennes, associé aux cabinets d'architectes Gefflot (Rennes), Vitel (Rennes) et Trebossen (Vannes). Pour faciliter l'organisation et la bonne conduite des travaux, notamment d'isolation extérieure, GTB a installé un atelier provisoire de découpe de matériaux, en plein cœur du quartier, près des Pivoines. Cette façon de procéder offre bien des avantages : moins de déplacements de camions dans les rues du quartier, donc moins de pollution et de gêne pour les résidents, une production à la demande, une réelle proximité entre le lieu de production de matériaux et les différents chantiers et un contact direct avec les gens du quartier qui facilite le bon déroulement des opérations.



L'équipe GTB et leurs architectes partenaires, dans l'atelier du quartier, le 17 septembre dernier, lors d'une visite du maire et des élus.

55 LOGEMENTS EN CONSTRUCTION, RUE ÉMILE JOURDAN

Le maire de Vannes, François Goulard, et son premier adjoint, Georges André, président de Vannes Golfe Habitat, ont posé, le 17 septembre dernier, la première pierre d'un nouveau programme de logements locatifs sociaux, rue Émile Jourdan. Cet ensemble, dont la construction a débuté en juin dernier sur un terrain situé entre le multi-accueil de Ménimur et la piscine VanOcéa, est réalisé, sous maîtrise d'ouvrage de VGH, par le groupe Eiffage Construction de Vannes, sur les plans de l'architecte vannetais Bernard Menguy. Le programme Jourdan, qui sera terminé pour l'été 2011, sera constitué de trois bâtiments regroupant 55 logements (8 T2, 16 T3, 17 T4 et 14 T5 offrant des surfaces moyennes de 48 m² à 98 m²). Il accueillera également deux locaux professionnels, l'un, de 128 m² pour la Prévention routière (installée pour l'heure dans des locaux provisoires derrière le centre socioculturel Henri Matisse), l'autre, de 425 m², pour l'annexe de l'Établissement public de santé mentale du Morbihan (EPSM).

Conçu pour proposer à ses futurs locataires des logements lumineux et de qualité, le programme Jourdan, exposé plein sud, s'inscrit dans une démarche environnementale, labellisée BBC Effinergie (bâtiment basse consommation énergétique). Ses logements seront deux fois plus économes en dépenses d'énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude que les appartements réhabilités du parc actuel de VGH, à Ménimur. Et cela grâce aux choix des matériaux, à



© Marc Gallic

Un programme de 55 logements sociaux (du T2 au T5) est en cours de construction, rue Émile Jourdan, en amont de la piscine VanOcéa. Cet ensemble VGH fait partie des programmes de relogement qui viendront compenser les démolitions d'immeubles HLM à Ménimur. La première pierre du programme Jourdan a été posée le 17 septembre dernier par le maire, François Goulard, le premier adjoint au maire et président de VGH, Georges André et la conseillère générale, Annick Guillou-Moinard.

l'orientation et l'isolation des bâtiments, ainsi qu'aux panneaux solaires qui seront installés sur les toits. Le coût total du programme s'élève à 8,6M€. Cette future résidence proposera, à terme, des

relogements aux locataires concernés par les programmes de démolitions du PRU de Ménimur. Elle permettra aussi d'accueillir de nouveaux locataires sur le quartier.

43 familles relogées

La démolition de logements et de cages d'escalier programmées au PRU de Ménimur, afin de désenclaver les cours intérieures d'immeubles HLM, suppose de reloger dans les meilleures conditions les locataires directement concernés. 43 familles, contraintes de quitter leur logement, allée des Pivoines et rue Paul Signac, ont été relogées ces derniers mois par Vannes Golfe Habitat. Elles jouissaient toutes d'une priorité d'accès sur l'ensemble du parc HLM de Vannes et des communes environnantes. Au total, 50 % ont choisi de rester à Ménimur en emménageant dans d'autres logements du parc de VGH. 45 % ont préféré s'installer dans des logements locatifs sociaux d'autres quartiers de Vannes (notamment dans les nouveaux programmes Borgnis-Desbordes et Beaupré-Lalande Est). Les 5 % restants ont opté pour des logements dans des communes environnantes (à Baden et Meucon, notamment). Lors de la seconde phase de réhabilitation du parc de VGH à Ménimur, qui débutera à l'été 2011 pour s'achever fin 2012, 90 autres logements seront démolis, aux 1, 3 et 5 allée des Roses, 7 et 9 rue Monet, 1 et 2 allée des Pâquerettes et 35 et 37 rue Delacroix. La préparation du relogement des familles concernées est en cours.

ALLÉE DES PIVOINES: ON RASE POUR RECONSTRUIRE



© Marc Gallic

La rénovation du quartier de Ménimur nécessite des démolitions d'immeubles HLM, afin de décloisonner les ensembles immobiliers et de faciliter les circulations. La première démolition, allée des Pivoines, a débuté le 7 octobre dernier. Les anciens locataires de l'immeuble étaient là, aux côtés du maire, des élus et des entreprises, pour assister, avec une certaine émotion, à la déconstruction de ce bâtiment de 40 logements.



© Marc Gallic

Le bâtiment central de l'ensemble immobilier HLM de l'allée des Pivoines, à Ménimur, vient de tirer sa révérence. C'était prévu de longue date au PRU afin de désenclaver ce groupe d'immeubles et de réaliser par la suite une nouvelle voie qui reliera Les Pivoines au centre commercial Les Vénètes. La démolition du bâtiment a débuté le 7 octobre en présence du maire, François Goulard, du président de VGH et premier adjoint au maire, Georges André, de nombreux autres élus municipaux,

des responsables des entreprises présentes sur le site, des anciens locataires de l'immeuble promis à la démolition et de nombreux riverains. Peu avant 17 h, la pelleuse est entrée en action, commençant à arracher et déchieter avec son énorme pince coupante, balcons, fenêtres et balustrades. Un moment très fort puisque c'était la toute première démolition de logements du programme de rénovation urbaine. Parmi les spectateurs, attentifs et parfois un peu émus, de ce spectacle peu ordinaire, Véronique ne cachait pas un petit pincement au cœur. « Je suis là pour assister à cette démolition. Ça fait tout drôle parce que je suis entrée dans cet immeuble en 1988. J'étais toute jeune. C'était mon premier logement. On a passé 22 ans ici avec mon mari et mes trois enfants, qui ont grandi à Ménimur. » Véronique fait partie des locataires de VGH qui ont été relogées. « Je n'ai pas à me plaindre, bien au contraire. J'habite maintenant dans les nouveaux HLM de Beaupré-Lalande. » Et alors, c'est comment ? « C'est tout simplement génial. C'est propre, confortable. Et puis, il n'y a pas un bruit. C'est calme comme je n'ai jamais connu. » Alors Ménimur, c'est fini ? « Pas du tout. C'est vrai qu'on se plaît à Beaupré, mais j'ai mes habitudes ici. Je reviens régulièrement dans le quartier quand je dois aller à la banque ou à la pharmacie. Et ça, je crois que ça ne changera pas. »

PRU DE MÉNIMUR: CE QU'ILS EN DISENT



© Arcau

En novembre prochain, débutera la construction de deux petits ensembles de 8 logements chacun, à l'emplacement de l'immeuble de 40 logements qui vient d'être démoli allée des Pivoines. Comme le montre cette perspective, une nouvelle voie, passant entre ces deux ensembles immobiliers, reliera à terme les Pivoines au cœur du quartier.

François Goulard, maire de Vannes



© François Le Divenah

« Dans beaucoup de villes, les opérations de rénovation urbaine sont menées dans des quartiers qui ont été totalement abandonnés. Ce n'est pas le cas de Ménémur qui n'a jamais été un quartier en déshérence. Il y a ici une densité d'équipements publics (écoles, centre social, multi-accueil, piscine, salles de sport, stades, ateliers artistiques...) qui est, à mon avis, la plus forte de la ville de Vannes. Ce n'est pas une raison pour ne pas nous efforcer d'améliorer encore les choses. Grâce aux efforts qui seront consacrés à la rénovation de ce quartier, Ménémur va

bénéficier d'une profonde transformation. Nous avons su avancer sur ce dossier comme il le fallait, en prenant le temps de la réflexion, en sachant écouter ce que les gens avaient à nous dire. C'est le fruit de cette concertation qui nous a conduits à rejeter la première mouture du projet, face à laquelle il y avait de la crainte et une certaine incompréhension, fort légitime. Rejeter ce projet initial est, finalement, ce qui pouvait nous arriver de mieux. Aujourd'hui, nous assistons à la mise en œuvre très concrète d'un projet concerté, soutenu par une volonté politique très forte et pour laquelle nous disposons de moyens conséquents : plus de 64 millions d'euros d'investissements. La rénovation de Ménémur est partie sur de très bonnes bases parce qu'il s'agit d'un programme pensé dans sa globalité et conduit avec le souci constant de l'écoute et du dialogue. Je suis personnellement assez fier de la transformation du port de Vannes. Et je suis sûr que nous le serons tout autant, dans quelques années, de la transformation du quartier de Ménémur. »

« Plus de clientèle pour les commerces »

« L'une des exigences de l'Anru, lorsqu'elle conventionne des opérations de rénovation urbaine, est que ces opérations génèrent de la mixité sociale, explique François Goulard. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des nouveaux logements du futur cœur de quartier seront des logements privés, étant donné que Ménémur est un quartier à forte densité d'habitat social. L'apport de population générée par les 150 nouveaux logements du cœur de quartier contribuera à faire vivre et conforter les commerces de proximité du quartier. »

Georges André, premier adjoint au maire et président de Vannes Golfe Habitat



© Marc Gallic

« La rénovation de ce quartier est un moment historique. C'est le plus gros chantier entrepris à Ménémur depuis la construction du quartier, dans les années 1960-1970, sur un espace de quelque 56 hectares. A l'époque, c'est une petite ville dans la ville qui s'est bâtie ici, avec ses centaines de logements collectifs, ses écoles, son centre social, sa halte-garderie, son centre commercial... Il fallait construire vite, économique et moderne. Et il faut croire que ces réalisations, que l'on doit à l'architecte Yves Guillou, étaient de qualité puisqu'elles ne se sont pas trop dégradées au fil du temps. Aujourd'hui, si Ménémur peut bénéficier de cette grande opération de rénovation, c'est parce que le maire, François Goulard, a pesé de tout son poids. Car ce n'était pas gagné d'avance, puisque Vannes n'était pas considérée, en premier lieu, comme la priorité absolue de l'Anru. Nous savons que la grande majorité des gens qui habitent ici se plaisent à Ménémur. J'espère que demain, au terme de cette opération de rénovation urbaine, ils continueront d'apprécier leur quartier, qu'ils diront qu'ils s'y plaisent et qu'ils en seront fiers. »

CŒUR DU QUARTIER: LES OPÉRATEURS SONT CHOISIS



© Auteurs de vues

La SOPPEC, Immopierre et Système U sont les opérateurs qui vont transformer le cœur du quartier de Mémimur. 150 logements privés seront construits sur le site de l'actuel centre commercial Les Vénètes (photo ci-dessus). Tous les commerces seront relogés en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation. Et c'est le groupe Système U qui exploitera, dans un nouveau bâtiment, le futur supermarché du cœur de quartier.

Le conseil municipal a désigné, le 15 octobre dernier, les opérateurs qui vont intervenir sur le programme de réaménagement complet du cœur de quartier (ensemble formé par le centre commercial Les Vénètes, ses parkings, le terrain de l'ancienne station essence et

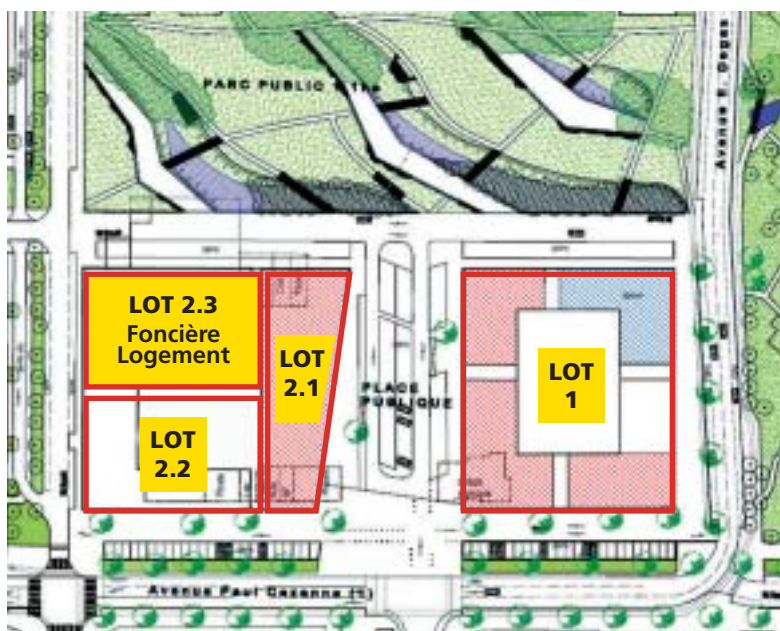
l'esplanade des Droits de l'Homme). Ce groupement est composé d'un opérateur commercial (la SOPPEC, Société de programmation et de placement des équipements commerciaux, qui avait déjà réalisé en son temps l'actuel centre commercial Les Vénètes), d'un opérateur

immobilier (la société Immopierre), d'un gérant de supermarché (Daniel Onnée, patron de l'Hyper U de Saint-Avé) et d'une enseigne de supermarché (la société Système U Ouest).

Le projet de réaménagement du cœur de quartier est un des principaux volets du programme de rénovation urbaine de Mémimur. Il consiste à transformer complètement cet espace pour y construire des immeubles d'habitation, regroupant aussi, en rez-de-chaussée, les commerces et les services de proximité du cœur de quartier. Le tout donnant sur un grand parc public (en lieu et place de l'actuelle esplanade des Droits de l'Homme) offrant un peu plus d'un hectare de verdure.

Pour mener à bien ce programme, la Ville doit d'abord se rendre propriétaire de l'ensemble du site. C'est ce qu'elle fait en achetant progressivement les différents locaux du centre commercial Les Vénètes. Lorsqu'elle aura la totale maîtrise foncière du site, la Ville revendra ensuite le foncier à l'opérateur immobilier (Immopierre) et à l'opérateur commercial (SOPPEC). Ce sont eux qui réaliseront ensuite la construction des futurs ensembles immobiliers et commerciaux du cœur de quartier.

➔ Début des travaux au second semestre 2011



Comme le montre le schéma ci-contre, le cœur de quartier sera constitué de deux ensembles immobiliers donnant sur l'avenue Paul Cézanne et séparés par une large esplanade, offrant du stationnement et des espaces piétonniers. Ces immeubles, de trois ou quatre étages pas plus, regrouperont 150 logements* privés en accession à la propriété ou en location, ainsi que différents commerces, services et bureaux, qui s'installeront en rez-de-chaussée.

Le futur supermarché sera situé sur la gauche, en entrant dans le cœur de quartier (immeuble de forme triangulaire, îlot 2.1). Il disposera d'une surface de vente d'au moins 700 m² et accueillera un U Express, une enseigne de magasins de proximité du groupe Système U. Ce futur supermarché proposera une large gamme de produits, incluant, en particulier, des produits halal et une offre de « premiers prix ». Système U s'est également engagé à recevoir avec attention toutes les propositions qui seront faites par le dispositif d'insertion du PRU



© Auteurs de vues

Le cœur de Mémimur, que cette récente photo aérienne montre dans sa totalité, est constitué du centre commercial Les Vénètes avec son parking public, du terrain d'assiette de l'ancienne station essence (au premier plan) et de l'esplanade des Droits de l'Homme (en haut, à droite). Le réaménagement complet de cet espace va durer quatre ans et demi. Il commencera au second semestre 2011, pour s'achever début 2016. Ce sera l'une des opérations majeures du projet de rénovation urbaine du quartier.

en faveur des demandeurs d'emploi du quartier, en vue du recrutement des futurs employés de son U Express.

Dans l'îlot 1, la Ville fera l'acquisition d'un ensemble de 850 m² pour y transférer, le moment venu, la médiathèque municipale du quartier, le bureau d'accueil Ville et CCAS ainsi que le bureau de police, trois équipements voisins, installés actuellement le long de la rue Pierre Bonnard.

La Ville financera aussi les travaux de voirie et de réseau du programme et aménagera, à ce titre, 170 places de stationnement public (contre 120 actuellement) pour les besoins de la

clientèle des commerces et des services du cœur de quartier. Elle réalisera également l'aménagement du parc public.

Le réaménagement du centre commercial Les Vénètes et de ses abords va durer quatre ans et demi. Il s'effectuera en trois phases successives de 18 mois chacune. Les premiers travaux (sur l'îlot 1) débuteront au second semestre 2011. La fin du programme est prévue pour début 2016.

* 120 logements, environ, seront construits par Immopierre. 30 par la Foncière Logement (au titre du 1 % logement).

Les commerces resteront ouverts pendant les travaux



© Marc Gallic

Que les clients du centre commercial Les Vénètes se rassurent : il n'y aura pas de fermeture de commerces et de services pendant les travaux de réaménagement du cœur de quartier. Toutes les dispositions seront prises pour maintenir les accès aux commerces actuels jusqu'à leur transfert en rez-de-chaussée des futurs ensembles immobiliers. Même chose pour le magasin Lidl. Il restera ouvert pendant les travaux, avec maintien d'un stationnement de proximité, jusqu'à l'ouverture du futur supermarché U Express.

CLAUSES D'INSERTION: UN LEVIER POUR L'EMPLOI

Le PRU de Ménimur n'est pas seulement une opération de rénovation urbaine. C'est aussi un chantier de développement local qui permet de soutenir l'activité économique par le travail qu'il fournit à de nombreuses entreprises du bâtiment de Vannes et de sa région. Dans ce cadre, une clause figure dans le contrat signé entre la Ville, l'Anru et les différents partenaires du PRU, pour que cette opération profite pleinement aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Cette clause prévoit qu'un minimum de 5 % des heures de travail générées par le PRU (plus de 28 700 heures au total) soit réservé, prioritairement, à des demandeurs d'emploi du quartier (bénéficiaires des minima sociaux, chômeurs de longue durée, jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, femmes isolées avec charge d'enfant(s), personnes employées par des organismes d'insertion...).

Les opérateurs qui interviennent actuellement sur le PRU de Ménimur, GTB et Eiffage, ont tous deux largement dépassé le seuil minimum des 5 % d'heures d'insertion exigées dans les appels d'offres. Ils ont même doublé cet objectif et emploient actuellement 21 personnes en contrat d'insertion, sur des missions qui vont de quelques semaines à 18 mois, avec formations qualifiantes intégrées. Ces contrats d'insertion s'effectuent dans



© Marc Gallic

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Ménimur, une clause prévoit qu'un minimum de 5 % des heures de travail générées par le PRU (plus de 28 700 heures au total) soit réservé, prioritairement, à des demandeurs d'emploi du quartier. Actuellement, 21 personnes, chez GTB et Eiffage, bénéficient, à ce titre, d'un contrat d'insertion. Ces contrats s'effectuent dans tous les corps de métier du bâtiment.

tous les corps de métier du bâtiment (plomberie, isolation, électricité, maçonnerie, menuiserie extérieure, secrétariat-accueil...).

L'ensemble du volet insertion est piloté et contrôlé par le service de développement social (DSU) de la Ville de Vannes. « Cette démarche permet de remettre en selle des personnes que le chômage contribue à isoler », explique Guénahel Le Po-

rho, responsable emploi-insertion au service DSU. *En prenant ou en retrouvant le chemin de l'emploi, elles s'engagent concrètement dans une dynamique d'insertion qui leur permet, en plus du contrat de travail, d'entrer en contact et de se familiariser avec les différentes structures d'insertion et d'aide à la recherche d'emploi. C'est en sens que ce volet insertion constitue un véritable levier pour l'emploi. »*

Un bureau d'information, pour en savoir plus sur le PRU



© Marc Gallic

Les personnes intéressées et/ou directement concernées par le projet de rénovation urbaine de Ménimur trouveront auprès du **Bureau d'information et de concertation (BIC) de la Ville de Vannes** toutes les informations nécessaires.

On peut également y faire part de ses observations et suggestions. Ce bureau (photo ci-contre) est situé au centre commercial Les Vénètes.

☎ 02 97 62 68 45.